

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 6 février 2017**

Séance régulière du Conseil tenue le 6 février 2017 à 19h05 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION**

**Rés. 2017-21**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé en ajoutant le point suivant

**VARIA**

Monsieur Steve Mador – Nomination des membres – Comité PFM et MADA

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2017-22**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Le procès-verbal du mois de janvier 2017 tel que rédigé.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2017-23**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.**

**Rés. 2017-24**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 242,033.34\$ (Chèques fournisseurs 21044 à 21135).

### **LÉGISLATION PROPOSÉE**

1o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – Dépôt et acceptation de la liste

#### **Rés. 2017-25**

#### **LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE;**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS : Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve l'état déposé par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière en date du 6 février 2017 et soumis au Conseil Municipal à la séance régulière tenue le 6 février 2017 en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Paroisse, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code Municipal.

2o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – autorisation pour acheminer la liste à la MRC

#### **Rés. 2017-26**

#### **LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR ACHEMINER LA LISTE À LA M.R.C.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS : Autorisation est donnée à la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal de transmettre avant le 20<sup>ième</sup> jour de mars 2017 à 12h00, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de L'Assomption l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires et ce, depuis deux (2) ans. Une lettre recommandée sera envoyée aux intéressés et copie de la liste préliminaire sera aussi envoyée à la Commission Scolaire des Affluents. De plus, Monsieur Lucien Côté devra se présenter, s'il y a lieu, au Bureau de la Publicité des droits de L'Assomption afin d'avoir la désignation complète (tenant et aboutissant) de certains immeubles et ce, afin de transmettre le tout à la M.R.C. de L'Assomption avant le 20 mars 2017 à 12h00.

3o Subvention pour l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses pour travaux exécutés

#### **Rés. 2017-27**

#### **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS : Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5,393.50\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 22795-1) QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention. Montant des subventions maximales admissibles et 3,000.\$

4o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organisme – Année 2017

#### **Rés. 2017-28**

#### **SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2017 –**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice	Chorale de Saint-Sulpice
Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice	Fabrique de Saint-Sulpice
Cercle des fermières de St-Sulpice	Société Saint-Vincent de Paul

5o Fête Nationale – Autorisation de feux d'artifice et de signature de contrat – BEM feux d'artifices

**Rés. 2017-29**

**FÊTE NATIONALE 2017 – AUTORISATION DE FEUX D'ARTIFICE ET DE SIGNATURE DE CONTRAT – BEM FEUX D'ARTIFICE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la présentation de feux d'artifice et d'accepter la soumission de BEM feux d'artifice pour la représentation à la Fête Nationale le 23 juin 2017 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 5,000.\$ plus les taxes applicables

6o Entretien du terrain de la Chapelle de L'Ile Bouchard – Offre de Services - Décision

**Rés. 2017-30**

**ENTRETIEN DU TERRAIN DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – OFFRE DE SERVICES – ACCEPTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services transmise par M. Dollard Laporte pour l'entretien du terrain de la Chapelle de l'Ile Bouchard, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour un montant de 500.\$.

7o Conservation de la nature Canada – Lettres d'appuis – Autorisation

**Rés. 2017-31**

**CONSERVATION DE LA NATURE CANADA – LETTRES D'APPUIS – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'envoi des lettres d'appuis demandées cependant, le projet soumis devra être modifié afin d'être conforme à notre réglementation. De plus, la Municipalité ne peut embaucher du personnel pour assurer l'entretien et la surveillance des infrastructures des projets de *Conservation de la nature Canada*

8o Regroupement pour un Québec en santé – Résolution d'appui

**Rés. 2017-32**

**REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ - RÉSOLUTION D'APPUI**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnement favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin

d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la **mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

9o Maire Suppléant – Nomination pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017 – Nomination

**Rés. 2017-33**

**MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal nomme Madame Julie Goulet à titre de Maire-Suppléant pour les mois de mars, d'avril, de mai et de juin 2017

10o PFM ET MADA – Chargée de projet – Acceptation de la Soumission

**Rés. 2017-34**

**PFM ET MADA – CHARGÉE DE PROJET - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission déposée de Madame Géraldine Lepicard de la firme ALTER & GO INC. pour la gestion des démarches de la mise en place d'une *Politique Familiale Municipale (PFM)* et de la politique *Municipalité amie des Aînées (MADA)* et le tout pour un montant de 17,400.\$ plus taxes applicables.

Et que la Directrice Générale soit autorisée à signer l'offre de services soumis.

11o Travaux publics – Acquisition d'un camion de services – Autorisation

**Rés. 2017-35**

**TRAVAUX PUBLICS – ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICES - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'achat d'un camion de service pour les travaux publics pour un coût n'excédant pas 20,000.\$

12o St-Sulpice en fête hivernale- Autorisation de dépenses

**Rés. 2017-36**

**ST-SULPICE EN FÊTES HIVERNALES- AUTORISATION DE DÉPENSES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à acquitter les dépenses nécessaires encourus pour la tenue des activités de St-Sulpice en fête hivernale, le tout pour un montant n'excédant pas 2,500.\$

**VARIA**

13o Monsieur Steve Mador – Nomination des membres – Comité PFM et MADA

**Rés. 2017-37**

**NOMINATION DES MEMBRES – COMITÉS PFM ET MADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer les personnes suivantes au comité familles et aînés de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice soit Mesdames Marie-Pier Desjardins, Caroline Vadeboncoeur, Monique Riopel-Champagne et Monique Pilon ainsi que Monsieur Réjean Marcheterre.

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Daniel Bissonnette, info. pour M. Imbault concernant les émanations de gaz lors du remplissage à une station service

Monsieur Aubin Côté, information pour les dossiers de mise aux normes des fosses septiques

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2017-38**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h25**

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**